Fonds international pour l'Irlande: contributions financières et rapport d'évaluation

1997/0116(CNS) - 08/10/1997

La commission a adopté le rapport de M. Antoni GUTTIEREZ DIAZ, (GUE/NGL,E) sur les contributions financières et le rapport d'évaluation du Fonds international pour l'Irlande. Elle veut assurer la cohérence entre les projets financés par le programme d'initiative "PEACE" et ceux financés par le Fonds. La commission considère cette cohérence indispensable, mais elle veut aussi "assurer une coordination adéquate entre les interventions du Fonds et celles financées par les politiques structurelles communautaires" (par ex. Interreg). Elle demande aussi, pour augmenter l'efficacité du Fonds, que ses financements soient complémentaires et ne se substituent pas à d'autres dépenses publiques ou privées. Il faut que l'on fasse connaître, par des moyens adéquats de publicité et d'information, l'importance de la participation communautaire . En effet, ce Fonds, institué en 1987, est alimenté par les contributions de plusieurs pays, notamment : Etats-Unis (1996: 37%), Canada (1%), Australie (2%). La contribution de l'Union européenne est la plus importante, avec 15 millions d'écus par an entre 1989 et 1994 et 20 millions d'écus par an entre 1995 et 1997. L'objectif du Fonds international pour l'Irlande est de contribuer à la réconciliation et à la paix en donnant un soutien financier aux actions de développement socio-économique fondées sur la coopération entre les deux communautés de l'Irlande du Nord - les unionistes protestants et les nationalistes catholiques - et sur la coopération transfrontalière entre cette dernière et la République d'Irlande. A l'issue du vote, le rapporteur a déclaré que l'accueil positif reçu par son rapport n'est que le résultat de la volonté du PE d'exprimer d'une part, le soutien sans réserve de l'UE au maintien de la contribution financière pour la rupture de la spirale de la violence et de l'exclusion et d'autre part, la solidarité communautaire avec un territoire qui souffre.